

Santé de l'abeille

En ce début de saison apicole 2012 qui s'amorce avec un printemps hâtif et alors que les pertes d'hivernage s'annoncent les moins importantes depuis une décennie avec des estimations préliminaires entre 10 et 12 %, les points suivants retiennent notre attention :

- État de la situation concernant l'infestation par le petit coléoptère de la ruche
- Nouvelles options de traitement pour la varroase
- Déclaration d'incidents liés à l'usage de pesticides agricoles

ÉTAT DE LA SITUATION CONCERNANT L'INFESTATION PAR LE PETIT COLÉOPTÈRE DE LA RUCHE

Plusieurs apiculteurs québécois sont désormais informés de la nouvelle menace que représente le PCR pour nos colonies d'abeilles. L'infestation par ce ravageur est restée limitée à une zone restreinte du sud-ouest de la Montérégie depuis 2008. Nous pouvons encore espérer la contrôler efficacement puisqu'un faible nombre de ruches sont atteintes.

Des activités de surveillance active de ce ravageur ont été effectuées en 2011 dans la zone jugée à risque en Montérégie, soit dans tous les ruchers situés à moins de 15km de la frontière américaine, entre les municipalités de Dundee et d'Hemmingford. À l'automne 2011, au terme de cette surveillance, trois sites infestés par le PCR ont été mis en quarantaine jusqu'à leur dépeuplement effectué au printemps 2012.

Durant la saison estivale 2012, des activités de surveillance similaires se poursuivront dans la zone. Celle-ci sera élargie jusqu'à 20 km de la frontière américaine et couvrira quelques municipalités supplémentaires situées à l'est d'Hemmingford. Nous comptons sur la collaboration de tous afin de contrôler efficacement la situation.

La position du MAPAQ et les interventions mises en place pour gérer l'infestation par le PCR seront

constamment réévaluées en fonction de l'évolution de la situation, et ce, en consultation avec l'industrie et les apiculteurs touchés. Par exemple, une réflexion sur nos interventions pourra être nécessaire en fonction du nombre de ruches ou ruchers affectés et de leur distribution.

En Ontario, où l'infestation par le PCR est aussi présente depuis 2010, des mesures similaires (déclaration obligatoire, quarantaine, traitement et dépeuplement de colonies affectées) sont mises en place. Le Québec peut donc difficilement agir autrement, même si tout indique que le problème est de moindre ampleur sur notre territoire. Ne pas intervenir pourrait pénaliser l'ensemble du secteur apicole québécois, avec les conséquences d'une menace supplémentaire pour la santé des colonies et les impacts possibles de ce statut sanitaire face à nos partenaires commerciaux.

GESTION DE L'INFESTATION À VARROA DESTRUCTOR

La varroase, principale cause de mortalité des colonies, demeure un problème sanitaire majeur que l'apiculteur ne peut négliger en aucun moment. Il nous faut donc insister sur la gestion adéquate de l'infestation, en rappelant l'importance d'effectuer des dépistages aux moments critiques de la saison afin de planifier les interventions adéquates et d'assurer la santé des colonies. Pour ce faire, veuillez consulter le calendrier d'intervention joint (aussi disponible/

dans les sites www.agrireseau.qc.ca/apiculture et www.mapaq.gouv.qc.ca/abeille). Ce document, conçu il y a quelques années avec plusieurs spécialistes québécois du secteur apicole contient l'essentiel de la marche à suivre pour s'assurer de contrôler efficacement la varroase. Les mesures de lutte mises en place doivent respecter le principe de lutte intégrée selon lequel, par exemple, on s'assure d'utiliser les différents traitements en rotation afin d'éviter que le varroa acquière une résistance.

Il existe des nouveautés cette année en matière de lutte contre le varroa. D'abord, l'homologation d'une nouvelle formulation à base d'acide formique à 46,7 %, soit le **Mite Away Quick Strips™** (MAQS). Le produit se présente sous forme de languettes à insérer dans la ruche. Deux caractéristiques distinguent le MAQS des autres produits de traitement de la varroase offerts. Le traitement peut être appliqué en pleine saison de miellée, alors que des hausses à miel sont en place sur la ruche, car il n'existe aucun risque que des résidus subsistent dans le miel. De plus, le produit agirait efficacement dans le couvain operculé, où il provoquerait la mort des varroas en développement. Le traitement consiste à appliquer des languettes du produit sur le dessus des cadres de la hausse à couvain pour une période de sept jours. Selon le fabricant, le coût approximatif d'un traitement serait de 3,25 \$. Comme pour tout traitement de la varroase, il demeure essentiel pour l'apiculteur d'évaluer l'efficacité du MAQS par des dépistages appropriés afin de déterminer la nécessité de faire une intervention ultérieure.

Les apiculteurs qui choisiront ce traitement au cours de la prochaine année devraient le faire d'abord à petite échelle dans leur exploitation, le temps de bien maîtriser le mode d'application et les conditions d'utilisation du produit, et de juger de son efficacité dans les conditions climatiques du Québec. Les renseignements complets sur ce produit et les conditions d'utilisation

recommandées par le fabricant sont indiquées à l'adresse suivante :

www.miteaway.com/home.html.

D'autre part, l'amitrazé (Apivar) recevra de nouveau une homologation d'urgence en 2012 et sera offert pour le traitement de la varroase. L'usage de ce pesticide de synthèse, tout comme le fluvalinate ou le coumaphos, est en général recommandé à l'automne de façon à contrôler efficacement les infestations à ce moment critique où les colonies doivent se préparer à l'hivernage. Dans l'ouest du pays, ce produit est de plus en plus utilisé au printemps et l'efficacité obtenue est jugée supérieure à celle du traitement d'automne. Dans le cas de l'Apivar, la matière active se dégage plus lentement que pour les autres pesticides de synthèse. L'élimination des varroas se produit donc sur une période beaucoup plus longue. Une application trop tardive du produit en fin de saison, alors que le froid s'installe, accompagnée de la circulation ralentie des abeilles et du resserrement de la grappe, peut contribuer à rendre le produit moins efficace que prévu. Dans l'Ouest, où le coup de froid automnal peut survenir plus subitement, cette considération est importante et le traitement printanier serait, dit-on, préférable puisque le produit gagnera en efficacité avec le réchauffement progressif de la température. Il faut cependant surveiller les problèmes de réinfestation potentielle en saison qui pourraient nécessiter une nouvelle intervention à la fin de la miellée.

Toutefois, cette stratégie n'est peut-être pas essentielle au Québec, dans la mesure où les apiculteurs utilisent ce produit tôt en fin de saison et où le froid automnal s'installe plus progressivement. Il faut aussi tenir compte du fait qu'on ne tolère aucun résidu d'Apivar dans le miel et que l'application printanière ne peut être faite que si le traitement est terminé avant toute miellée. Il est aussi recommandé de retirer tous les cadres de miel dans les hausses à couvain après

la fin du traitement pour éviter que des résidus se retrouvent ultérieurement dans les hausses à miel.

Pour toute information additionnelle sur le contrôle de la varroase et d'autres problèmes sanitaires dans vos ruchers, consultez les employés du MAPAQ qui sont affectés aux activités sanitaires apicoles de votre région. Leurs services et conseils sont gratuits!

DÉCLARATION D'INCIDENTS LIÉS À L'USAGE DE PESTICIDES AGRICOLES

Depuis 2008, le MAPAQ offre gratuitement aux apiculteurs un service d'analyse en laboratoire pour déceler les résidus de pesticides dans les abeilles. Il s'agit d'un outil précieux permettant de faire la lumière sur les incidents de mortalité de colonies possiblement causés par une exposition à des pesticides agricoles. Le Québec est la seule province canadienne à offrir ce service aux apiculteurs, et l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada considère qu'il s'agit d'une initiative à encourager. Ainsi, les apiculteurs devraient signaler rapidement au personnel apicole du MAPAQ tous les incidents de mortalité de colonies dont les symptômes peuvent correspondre à un empoisonnement par des pesticides afin que l'on mène des enquêtes et que des échantillons de qualité soient prélevés. Ces interventions permettent d'évaluer les dangers récurrents que peuvent représenter certains usages de pesticides pour les abeilles et d'en alerter l'ARLA. Ce service a permis, depuis 2008, de régler ou de mettre en évidence certains problèmes particuliers.

Des renseignements plus complets sur les symptômes d'empoisonnement d'abeilles par les pesticides et des recommandations sur ce qu'il faut faire lorsque l'on constate et déclare un tel incident sont fournis dans le document joint à ce

bulletin ou à l'adresse électronique suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca/abeille.

Nous demandons aux apiculteurs d'être particulièrement vigilants au printemps durant la période des semis en zone de grandes cultures (ex. : maïs) afin de pouvoir détecter tout affaiblissement ou toute mortalité anormale de colonies qui pourraient être associés à l'usage de semences enrobées de pesticides systémiques (néonicotinoïdes). Certains cas ont été signalés ces dernières années, mais des données supplémentaires sont nécessaires afin de mieux comprendre l'ampleur du phénomène et d'envisager des solutions.

En terminant, insistons de nouveau sur le fait qu'une gestion optimale du rucher est l'objectif à atteindre pour avoir des colonies performantes et en santé. Les éléments qui suivent sont considérés comme prioritaires pour assurer ce succès :

- Contrôler la varroase et la nosémosse au moyen d'activités de dépistage et de traitements adéquats. Les principes de lutte intégrée doivent être appliqués.
- Installer les colonies dans un environnement où la diversité florale assure une abondance de nectar et des sources variées de pollen avec un risque minimal d'exposition aux pesticides agricoles. Ainsi, les zones de monoculture ou d'agriculture intensive ne sont pas idéales.
- Réduire au minimum le stress imposé aux colonies (ex. : éviter la « surdivision »).
- S'assurer qu'il y a une jeune reine prolifique avec une bonne génétique dans la ruche.

- Désinfecter régulièrement le matériel apicole afin d'en diminuer le microbisme (ex. : agents de loque, nosérose, couvain plâtré, virus, etc.).
- Renouveler l'ensemble des cadres de la hausse à couvain sur une période maximale de 5 ans pour contrôler la présence d'agents infectieux et divers contaminants de la cire.
- Suppléer l'alimentation en pollen et en sirop au besoin et au moment opportun durant les périodes de disette.
- Assurer l'approvisionnement en eau potable des colonies (ex. : éviter les eaux de surface qui peuvent être contaminées par des pesticides dans les zones d'agriculture intensive).

La liste du personnel du MAPAQ affecté aux activités sanitaires apicoles se trouve plus loin dans ce bulletin. Ces personnes sont disponibles pour visiter vos ruchers afin de diagnostiquer des troubles sanitaires et de faire des recommandations appropriées. Ces services sont gratuits.

PIÈCES JOINTES À CE BULLETIN :

1. Le calendrier de contrôle de la varroase. Il résume les interventions à réaliser durant la saison pour bien maîtriser cette infestation souvent fatale pour les abeilles si elle n'est pas gérée correctement.
2. La description de la procédure à suivre pour signaler des incidents de mortalité ou de morbidité de colonies d'abeilles pouvant être liés à l'usage de pesticides agricoles.

| Auteur |
|---|
| Dr Claude Boucher, médecin vétérinaire Responsable du réseau sentinelle apicole Téléphone : 418 643-1632, poste 2661 Courriel : claud.boucher@mapaq.gouv.qc.ca |
| Responsable des produits d'information du RAIZO |
| D ^e France Desjardins, m.v. (MAPAQ) Téléphone : 418 380-2100, poste 3115 Courriel : france.desjardins@mapaq.gouv.qc.ca |

LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES DANS LE SECTEUR APICOLE QUÉBÉCOIS EN 2012

Direction de la santé animale et de l'inspection des viandes

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

INSPECTEURS

Estrie et Centre-du-Québec (au sud de l'autoroute 20)

D^{re} Diane Boucher m.v.

4260, boulevard Bourque, Sherbrooke (Québec), J1N 2A5
Téléphone : (819) 820-3011, poste 4305
Télécopieur : (819) 820-3651
Courriel : diane.boucher@mapaq.gouv.qc.ca

Nathalie Duhaime

4260, boulevard Bourque Rock Forest (Québec), J1N 2A5
Téléphone : (819) 820-3011, poste 4309
Télécopieur : (819) 820-3651
Courriel : nathalie.duhaime@mapaq.gouv.qc.ca

Mauricie et Centre-du-Québec (au nord de l'autoroute 20)

D^{re} Mona Blouin m.v.

5195, boulevard des Forges, bureau 55,
Trois-Rivières, (Québec), G8Y 4Z3
Téléphone : (819) 371-6844, poste 4664
Télécopieur : (819) 371-4907
Courriel : Mona.Blouin@mapaq.gouv.qc.ca

Kevin Côté

5195, boul. des Forges, bureau 55, Trois-Rivières (Québec), G8Y 4Z3
Téléphone : 819 371-6844, poste 4663
Télécopieur : 819 371-4907
Courriel : Kevin.Cote@mapaq.gouv.qc.ca

Abitibi-Témiscamingue

Dre Amélie Choquette m.v.

180, boulevard Rideau, bureau 2.01, Rouyn-Noranda (Québec), J9X 1N9
Téléphone : 819 763-3791, poste 4580
Courriel : Amelie.Choquette@mapaq.gouv.qc.ca

France Brazeau

180, boulevard Rideau, bureau 2.01
Rouyn-Noranda (Québec), J9X 1N9
Téléphone : 819 763-3791, poste 4583
Courriel : France.Brazeau@mapaq.gouv.qc.ca

Outaouais

D^{re} Michelle Dionne m.v.

33, rue Jean-Proulx, bureau 1.11, Gatineau (Québec) J8Z 1X1
Téléphone : (819) 777-1781, poste 268
Télécopieur : (819) 777-9674
Courriel : michelle.dionne@mapaq.gouv.qc.ca

Serge St-Laurent

85, rue de Martigny ouest, bureau C4.41, St-Jérôme, (Québec), J74 3R8
Téléphone : (450) 569-3005, poste 234
Télécopieur : (450) 569-3205
Courriel : serge.st-laurent@mapaq.gouv.qc.ca

Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

Dre Isabelle Rémillard m.v.

867, boulevard de l'Ange-Gardien, R..C RC 16, L'Assomption,
(Québec), J5W 1T3
Téléphone : (450) 589-5745, poste 276
Télécopieur : (450) 589-0648
Courriel : Isabelle.Remillard@mapaq.gouv.qc.ca

Marie-Christine Laporte

499, rue Calixa-Lavallée, bureau 200, Joliette, (Québec), J6E 7E2
Téléphone : (450) 752-6851, poste 240
Courriel : Marie-Christine.Laporte@mapaq.gouv.qc.ca

Montérégie

Dre Josée Rondeau m.v.

1355, rue Johnson Ouest, bureau 3300,
St-Hyacinthe, J2S 8W7
Téléphone : 450 778-6517, poste 6187
Télécopieur : 450 778-6538
Courriel : Josee.Rondeau@mapaq.gouv.qc.ca

Catherine St-Pierre

902, rue Léger
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
J6S 5A3
Téléphone : 450-371-0285 , poste 245
Courriel : Catherine.St-Pierre@mapaq.gouv.qc.ca

Bas Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine

D^r Hugo Tremblay m.v.

1600, rue Bersimis, Saguenay (Québec), G7K 1H9
Téléphone : (418) 698-3530, poste 226
Télécopieur : (418) 698-3533
Courriel : hugo.tremblay@mapaq.gouv.qc.ca

Saguenay, Lac-Saint-Jean, Côte Nord et Nord-du-Québec

D^r Hugo Tremblay m.v.

1600, rue Bersimis, Saguenay(Québec), G7K 1H9
Téléphone : (418) 698-3530, poste 226
Télécopieur : (418) 698-3533
Courriel : hugo.tremblay@mapaq.gouv.qc.ca

Marie-Lou Gagné,

863, boulevard Sacré-Cœur, St-Félicien, (Québec), G8K 1S4
Téléphone : (418) 679-2422
Courriel : Marie-Lou.Gagne@mapaq.gouv.qc.ca

Marie-Ève Mailloux-Robitaille,

801, chemin du Pont-Taché Nord, Alma, G8B 5W2
Téléphone : 418 668-2371, poste 226
Télécopieur : 418 669-0600
Courriel : Marie-Eve.Mailloux@mapaq.gouv.qc.ca

Québec (région de la Capitale-Nationale)

D^r Claude Boucher m.v.

2700, Einstein, F.1.106, Québec (Québec), G1P 3W8
Téléphone: (418) 643-1632, poste 2661
Télécopieur: (418) 644-6327
Courriel : claud.boucher@mapaq.gouv.qc.ca

Antoine Brochu

2700, rue Einstein, F 1.106., Québec,(Québec), G1P 3W8
Téléphone : (418) 643-1632, poste 2665
Télécopieur : (418) 644-6327
Courriel : Antoine.Brochu@mapaq.gouv.qc.ca

Christian Letarte

2700, rue Einstein, F 1.106., Québec,(Québec), G1P 3W8
Téléphone : (418) 643-1632, poste 311
Télécopieur : (418) 644-6327
Courriel : Christian.Letarte@mapaq.gouv.qc.ca

Chaudière-Appalaches

D^r Claude Boucher m.v.

2700, Einstein, F.1.106, Québec (Québec), G1P 3W8
Téléphone: (418) 643-1632, poste 2661
Télécopieur: (418) 644-6327
Courriel : claud.boucher@mapaq.gouv.qc.ca

Ghislain Arcand

5130, boul. de la Rive-Sud, bur. 100, Lévis,
(Québec), G6V 9L4
Téléphone : (418) 834-6740, poste 228
Télécopieur : (418) 834-6765
Courriel : ghislain.arcand@mapaq.gouv.qc.ca

ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE DES PROPRIÉTAIRES D'ABEILLES



Un outil de gestion qui a pour objet
la santé de l'abeille, au bénéfice des
apiculteurs, et qui permet :

- de dresser un portrait fidèle de la production apicole;
- d'entrer en contact rapidement avec les apiculteurs;
- de conduire des enquêtes sanitaires fiables;
- d'offrir gratuitement, aux apiculteurs enregistrés, des services de diagnostic de maladies apicoles dans les laboratoires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Pour plus ample information, veuillez consulter le
Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale :

✓ 1 800 463-5023 ou 418 380-2120

🌐 <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/abeille>

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec 

